

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

**OBJET :** Action départementale en faveur de l'artisanat : Partenariat 2016 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Paca

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une aide totale de 115 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Paca, au titre de l'exercice 2016, pour les opérations suivantes :

* Attractivité du territoire et métiers d'art	28 750 €
* Jeunesse et emploi	86 250 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Paca la convention cadre dont le projet est annexé au rapport.

La dépense globale correspondante, soit 115 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 93, nature 6568, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée